

Eu égard aux lésions que je viens de décrire, je répète la question posée plus haut : Quelle en a pu être la cause ? Est-ce pendant l'acte de la copulation ? Est-ce au moment de l'accouchement ?

Je penche pour l'accouchement, parce que si le peu de longueur du vagin peut, à la rigueur, expliquer la déchirure du col de la matrice pendant le coït (?), il n'expliquerait pas la fistule qui se trouve, tout à fait près des ouvertures extérieures, dans des tissus très-lâches et très-élastiques.

Les manipulations que le vétérinaire est obligé de faire, dans le cas de part laborieux, nous donnent la raison suffisante et probable de ces désordres. Et puis, cette jument a été achetée à 7 ans ; elle avait été sans aucun doute, livrée à la reproduction, elle n'a été vendue que parce que son propriétaire craignait de ne pouvoir plus l'utiliser comme poulinière, probablement.

Son état de santé étant excellent, j'ai pensé qu'il valait mieux laisser les choses en leur état que de chercher à guérir par une opération.

Carlotta reste donc avec sa fistule (1).

ZOOTECHE.

MÉMOIRE

SUR LES CHEVAUX A TRENTE-QUATRE CÔTES DES ARYAS
DE L'ÉPOQUE VÉDIQUE ;

par M.^rC. A. PIÈTREMONT, vétérinaire en 1^{er} au 5^e régiment d'artillerie.

Parmi les nombreux documents au moyen desquels

(1) Cette observation est écrite depuis le mois d'août 1868. Aujourd'hui, 15 octobre 1874, *Carlotta* se porte à merveille ; elle a fait toute la campagne de 1870-74 sans être indisponible, et c'est toujours une excellente jument de selle en fort bon état.

j'ai essayé de porter quelque lumière sur l'histoire jusque-là si obscure des premiers âges du cheval, c'est-à-dire de ses premiers rapports avec l'homme, d'abord comme gibier, puis comme serviteur chez les différents peuples de l'antiquité ; il est quelques faits qui, indépendamment des renseignements qu'ils fournissent sur ce sujet, présentent en outre beaucoup d'intérêt pour l'histoire du cheval considérée à d'autres points de vue que ceux qui étaient l'objet principal de mes recherches.

Néanmoins, afin d'éviter de grossir mon livre par de trop longues digressions, je me suis souvent contenté d'y indiquer en quelques mots celles des considérations dont le développement n'était pas d'une nécessité absolue pour la démonstration des thèses que j'y ai soutenues : me réservant de démontrer plus tard la validité de ces considérations, dans le cas où elles viendraient à être attaquées.

Je me propose donc aujourd'hui d'établir la réalité d'un fait dont l'existence m'a été contestée, et qui est d'une grande importance au point de vue de l'étude zoologique du cheval.

Après avoir cité textuellement, aux pages 116 à 123 de mes *Origines du cheval domestique*, plusieurs passages du *Rig-Véda* qui prouvent d'une façon indéniable que les Aryas montaient les chevaux et qu'ils les attelaient à des chars pour le service des transports, pour les voyages et pour les combats, dès le commencement de l'époque védique, c'est-à-dire lors de leur arrivée sur les affluents supérieurs de l'Indus, j'ai ajouté cette réflexion :

« Parmi le très-grand nombre d'hymnes du *Rig-Véda* qui pouvaient nous fournir des preuves de l'antiquité de l'usage du cheval, nous avons choisi les citations précédentes, parce qu'elles donnent en outre quelques renseignements intéressants sur les qualités physiques et morales des chevaux des Aryas védiques, et que l'hymne de l'Açvamédha indique même le fait remarquable de l'existence normale de *trente-quatre côtes seu-*

lement sur ces chevaux, tandis que les nôtres en ont habituellement trente-six et quelquefois trente-huit » (1).

Je n'ai certes jamais espéré qu'un pareil fait, l'existence de trente-quatre côtes seulement, sur les chevaux des anciens Aryas, serait accepté sans contestation ; car il est trop en désaccord avec certaines prétendues lois de la nature, qui ont longtemps régné en souveraines dans la science et qui comptent encore tant de partisans.

Et d'ailleurs, je me rappelais trop cette parole d'Agassiz : « Toutes les fois qu'un fait nouveau et saisissant se produit au jour dans la science, les gens disent d'abord : « Ce n'est pas vrai » ; ensuite : « C'est contraire à la religion » ; et à la fin : « Il y a longtemps que tout le monde le savait. »

Le fait que j'ai annoncé en est donc à la première période ; on a tout d'abord commencé par le nier. Il lui sera indubitablement épargné de passer par la deuxième période, puisqu'il y a tout lieu de croire qu'il n'aura jamais rien à démêler avec la religion. Et j'espère qu'on dira bientôt : il y a longtemps qu'il était connu ; car je vais démontrer qu'il est authentiquement énoncé dans le *Rig-Véda*, c'est-à-dire dans le plus ancien de tous les livres que l'antiquité nous ait légués.

Comme c'est mon ami M. André Simon, qui a le premier révoqué ce fait en doute, en analysant mon ouvrage dans sa *Revue trimestrielle des sciences*, insérée dans le numéro de mars 1870 du *Recueil* de l'Ecole d'Alfort, je saisis avec empressement l'occasion de lui exprimer ici tous mes remerciements pour les éloges dont il a comblé mon œuvre, tout en me prêtant, sur certaines questions, des idées trop absolues que je n'ai nullement émises, et qui ne ressortent pas davantage de

(1) *Les Origines du cheval domestique d'après la Paléontologie, la Zoologie, l'Histoire et la Philologie*, par C. A. Piétrement, vétérinaire en 4^e aux lanciers de la garde impériale, 4 vol. in-8°, 1870, chez Donnaud, rue Cassette, 9, à Paris, page 423.

l'ensemble de mes études sur l'histoire des premiers âges du cheval.

Je ne fus du reste nullement étonné de lui voir attaquer la conclusion que je tirais du passage de l'hymne de l'*Açvamédha* ou *Sacrifice du cheval*, dont je m'étais contenté de citer cette traduction française : « La hache tranche les trente-quatre côtes du rapide cheval, ami des dévas », sans ajouter d'autre commentaire que la réflexion de la page 123 qu'on a lue plus haut. Car, il est évident que je n'avais donné aucune preuve convaincante de mon assertion, et que, vu l'absence de cette preuve, mon très-savant et très-positif ami était parfaitement dans son droit en m'objectant : que le passage que j'ai cité peut avoir été mal traduit ; qu'il est douteux que l'auteur de l'hymne ait possédé des connaissances anatomiques assez précises pour que son assertion puisse être acceptée comme exacte ; enfin, que le nombre de côtes énoncé dans ce passage peut même être le résultat d'une inadvertance commise par le poète védique.

Je vais donc répondre à ces objections par des explications qui auraient donné lieu dans mon livre à une trop longue digression.

Je ferai d'abord remarquer que, contrairement à ce que seront sans doute tentées de croire certaines personnes étrangères aux résultats des nouvelles études zoologiques, la présence de trente-quatre côtes seulement, sur une race équestre, soit ancienne soit actuelle, ne serait nullement un fait anormal, en dehors des lois de la nature ; car il est parfaitement reconnu aujourd'hui que le nombre de ces pièces osseuses est loin d'être constant sur nos chevaux actuels.

M. Chauveau s'exprime en effet ainsi à propos du nombre de côtes des chevaux : « On compte, avons-nous dit, pour chacune des moitiés latérales du thorax, dix-huit côtes. Il n'est pas rare d'en rencontrer dix-neuf, avec un nombre égal de vertèbres dorsales, chez les

chevaux bien constitués ; mais alors il n'existe, le plus souvent, que cinq vertèbres lombaires » (1).

D'autre part, on rencontre quelquefois, chez des sujets d'un certain type, « cinq vertèbres lombaires seulement, au lieu de six qui est le nombre habituel sur l'espèce *Equus caballus*, avec le nombre normal des autres pièces du rachis » (2).

Lorsque ce dernier fait fut annoncé en France par M. Sanson, il rencontra beaucoup d'incrédules ; mais il est aujourd'hui complètement acquis à la science ; et il est à juste titre considéré comme l'indice de l'ancienne existence d'une race de chevaux à cinq vertèbres lombaires : chevaux dont le croisement avec ceux à six vertèbres lombaires rend d'ailleurs parfaitement compte des fréquentes anomalies de conformation que l'on rencontre dans cette région du rachis.

Toutefois, si ces variations dans le nombre des côtes, et même des vertèbres qui sont des éléments zoologiques d'une tout autre importance, sont parfaitement constatées sur nos chevaux actuels et sont de nature à faire admettre la possibilité de l'existence normale de trente-quatre côtes sur les chevaux des Aryas védiques, il faut avouer qu'il y a loin de la possibilité de ce dernier fait à sa réalité ; et il reste par conséquent à démontrer que ce fait, très-admissible en principe, a réellement existé.

A ma connaissance, le document le plus ancien qui le signale est celui que j'ai cité dans mon livre ; c'est ce vers de l'hymne de l'*Acvamédha* du poète Dirghatamas que l'on peut lire dans le texte sanscrit du *Rig-Véda* et dont je donne la transcription en remplaçant les lettres sanscrites par des caractères latins :

(1) *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques*, par A. Chauveau, chef des travaux anatomiques de l'École impériale vétérinaire de Lyon, 4 vol. in-8, Paris, 1857, page 65.

(2) Voir le *Mémoire sur une nouvelle détermination d'un type spécifique de race chevaline à cinq vertèbres lombaires*, par M. André Sanson, membre de la Société d'Anthropologie